

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AVD

DISPERSION AQUEUSE DE VERMICULITE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise	1
RUBRIQUE 2: Identification des dangers	1
RUBRIQUE 3: Composition/information on ingredients	2
RUBRIQUE 4: Composition/informations sur les composants	2
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie	3
RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	3
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage	3
RUBRIQUE 8: Exposition Contrôles de l'exposition/protection individuelle	4
RUBRIQUE 9: Contrôles de l'exposition/protection individuelle	5
RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité	5
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques	5
RUBRIQUE 12: Informations écologiques	6
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination	6
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport	6
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation	7
RUBRIQUE 16: Autres informations	7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit

Product name: AVD
Substance: DISPERSION AQUEUSE DE VERMICULITE
EC No.: -
REACH Registration: Exempt – voir [section 3](#)
CAS No.: 1318-00-09 (vermiculite)
Autres moyens d'identification: Vermiculite

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

- Uniquement comme Agent extincteurs

Utilisations déconseillées et raison:

- Non destinés pour d'autres usages (pas utilisation sans risqué, utiliser les données disponibles).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Dupré Minerals Limited
Adresse: Spencroft Road, Newcastle-under-Lyme, Staffordshire
Code postal / Pays: ST5 9JE / United Kingdom
Telephone / Fax: +44 (0)1782 383000 / 383101
Email: DupreTechnical@goodwingroup.com – Email Titre: *SDS Enquiry*
Contact national: UKREACHCA@hse.gov.uk

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Contact: +44 (0)1782 383000
Langue: Anglais
Heures d'ouverture: Ouvert du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (Heure Angleterre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification en accord avec la norme CE No 1272/2008 [CLP]:

Substance non-dangereuse – ce produit ne répond pas aux critères de classification de classe de danger.

2.1.2 Information supplémentaire

La [Section 8](#) donne plus d'informations sur les limites d'exposition du lieu de travail.

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Etiquetage en accord avec la norme CE No 1272/2008 [CLP]:

Pictogramme(s) de danger

Néant

Avertissement

Néant

Mention de danger(s)

Néant

Déclaration de précaution(s)

Néant

Renseignement complémentaire du danger

Néant

2.3 Autres dangers

Néant.

Cette substance ne répond pas aux critères de PBT ou vPvB en accord avec l'Annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/information on ingredients

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Appellation chimique	No. CE	No. CAS	% Poids	No. d'enregistrement REACH	Classement CLP en accord avec la norme CE 1272/2008
Vermiculite	-	1318-00-9	5 - 20 %	Exempt conformément à l'annexe V.7	Non Classé.
Eau	231-791-2	7732-18-5	80 - 95 %	Exempt conformément à l'annexe IV	Non Classé.
Ingredients principaux*	N/A	N/A	<1 %	-	Substances non dangereuses

* Rhéologie modificateurs et agents de contrôle de la synérèse: enregistrés ou dispensés d'enregistrement.

RUBRIQUE 4: Composition/informations sur les composants

4.1 Description des premiers secours

4.1.1 Information générale:

Aucun effet indésirable grave n'est prévu

En cas de besoin d'un avis médicale, montrez cette FDS au professionnel de la santé.

4.1.2 Après inhalation:

Produit aqueux, traiter comme pour l'eau.

Retirer la personne exposée à l'air frais, garder la au chaud et au repos.

4.1.3 Après un contact cutané:

Si une irritation se produit, laver la peau touchée avec beaucoup de savon et d'eau.

Recourir à des soins médicaux si l'irritation persiste après le lavage.

4.1.4 Après un contact visuel:

Rincer immédiatement avec de l'eau propre ou une solution de lavage oculaire, en tenant les paupières ouvertes le plu possible pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.1.5 Si ingestion :

Il n'y a pas d'effets indésirables connus pour de petites quantités et par conséquent, les mesures de premiers soins ne sont généralement pas nécessaires.

Pour de plus grandes quantités, lavez la bouche avec de l'eau et donnez de l'eau à boire. N'induissez pas de vomissements.

Si des symptômes gastro-intestinaux se produisent alors consultez un médecin.

4.1.6 Autoprotection du secouriste :

Le matériau renversé peut constituer un risque de glissement.

Portez des gants pour vous protéger contre l'irritation de la peau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Informations générales:

On ne prévoit pas d'effets aigus ou retardés importants.

4.2.2 Symptômes et effets :

Dans de rares circonstances, la nature fondamentale de l'AVD (pH9) peut causer une irritation temporaire de la peau et/ou des yeux.

Lorsque ce produit a séché, la poussière générée mécaniquement peut causer une irritation des yeux, du nez ou de la gorge.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**4.3.1 Traitement spécifique :**

Un agent neutralisant doux peut être utile comme vermiculite est un minéral de base (AVD a un pH 9).

4.3.2 Notes pour le médecin:

Traiter symptomatiquement, pas d'antidote spécial requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Informations générales:**

Substance non-combustible; cependant, l'emballage et les matériaux environnants peuvent être combustibles.

5.1.2 Médias d'extinction appropriés :

Utilisez un agent d'extinction adapté à l'incendie environnant.

5.1.3 Médias d'extinction inappropriés:

Aucune restriction spécifique au produit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**5.2.1 Informations générales:**

Le matériau renversé peut constituer un risque de glissement.

5.2.2 Produits combustibles dangereux:

Pas applicable-Substance non-combustible.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucun équipement spécifique de lutte contre l'incendie n'est requis.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1 Pour les non-secouristes:**

Utilisez de l'équipement de protection individuelle ([paragraphe 8](#)) pour protéger les yeux, la peau et les vêtements.

Le matériau renversé peut constituer un risque de glissement.

6.1.2 Pour les secouristes:

Utiliser de l'équipement de protection individuelle, voir [paragraphe 8](#).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêchez de grandes quantités de produits d'entrer dans les drains, les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**6.3.1 Pour le confinement :**

Contenir et absorber l'excès de liquide avec, par exemple, des granules de vermiculite à expansion thermique.

6.3.2 Pour le nettoyage :

Absorber l'excès de produit avec des matières absorbantes non combustibles (p. ex. granules de vermiculite à expansion thermique).

Balayez et transférez, par exemple avec une pelle dans un contenant approprié étiqueté.

6.3.3 Disposition et autres informations :

Effacer immédiatement les déversements pour réduire le risque de glissement.

Disposer en conformité avec les réglementations locales et nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

L'équipement de protection individuelle approprié est cité au [paragraphe 8](#).

De plus amples renseignements sur les déchets et l'élimination sont donnés [au paragraphe 13](#).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****7.1.1 Mesures de protection :**

Le produit renversé doit être traité comme un risque de glissement. Portez de l'équipement de protection individuelle (voir [paragraphe 8](#)).

7.1.2 Mesures de prévention des incendies:

Ce produit n'est pas inflammable; aucune mesure spéciale de protection contre l'incendie n'est nécessaire.

7.1.3 Mesures de prévention contre la production de poussières:

Resceller l'emballage lorsqu'il n'est pas utilisé.

Utiliser des mesures techniques (p. ex. extraction locale de poussière) pour assurer un contrôle efficace de la poussière ou particules afin d'assurer le respect des limites d'exposition professionnelle.

7.1.4 Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas éliminer les excès de matière ou les déversements dans les canalisations.

7.1.5 Conseils sur l'hygiène générale du travail :

Lavez-vous les mains après utilisation et régulièrement pendant l'utilisation, surtout si elle est contaminée.

Dans les zones de travail ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les aires de restauration

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver dans son emballage d'origine.

Protéger les emballages contre les dommages.

7.2.2 Exigences pour l'entreposage et les conteneurs:

1. Remplacer les couvercles lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
2. Entreposer entre 5 et 25°C dans la mesure du possible. Au-dessus de 25°C, une évaporation accrue de l'eau peut sécher le produit qui reste jusqu'à au moins 80°C.
3. Attention à ne pas laisser geler le produit car ceci peut endommager l'emballage.
4. L'AVD n'est pas endommagé par la congélation, mais nécessitera une nouvelle homogénéisation après la décongélation.

7.2.3 Plus d'informations sur le stockage:

Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations:

Respecter les instructions d'utilisation. L'utilisation de ce produit est limitée à "usage professionnel".

Porter un masque approprié si l'extraction locale de poussière ne réduit pas les niveaux de poussière en-dessous du niveau LME (voir paragraphe 8). Porter des vêtements de protection, des gants et des lunettes.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Substance	Numéro CAS	Limite d'exposition au poste de travail EH40/2005
Vermiculite	1318-00-09	Substance non répertoriée. Pour les LME (matières sèches), traiter comme de la poussière de nuisance (article 44 de l'EH4): 10 mgr(poussière inhalable) / 4mgr(poussière respirable)

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés:

Extraction locale de poussières (pour les particules d'aérosol ou la poussière provenant de produits secs).

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les EPI:

- Mains:** Gants de protection si nécessaire - aucun type spécifique recommandé.
Lavez-vous les mains après chaque séance de travail.
- Yeux:** Lunettes ou masque - aucun type spécifique recommandé.
- Peau:** Portez des EPI appropriés, des vêtements de travail de protection.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Respiratoire: En cas d'exposition prolongée à des concentrations de poussière en suspension porter un équipement de protection respiratoire conforme à la législation européenne ou nationale, aucune recommandation spécifique.

Général: Salopettes protectrices.
Les vêtements souillés doivent être lavés pour éviter de devenir une source de poussière.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utilisez les commandes techniques appropriées pour empêcher la poussière de s'échapper dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 9: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect:	Gold / brown liquid suspension
b) Odeur:	Légère odeur terreuse
c) Seuil olfactif:	Non disponible
d) pH:	Alcaline: 7 - 10
e) Point de fusion/point de congélation:	Point de fusion de la matière sèche >1300 °C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Composant aqueous b.p. approx. 100 °C
g) Point d'éclair:	Non applicable – Non inflammable
h) Taux d'évaporation:	Non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz):	Non inflammable
j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Non disponible
k) Pression de vapeur:	Non disponible
l) Densité de vapeur:	Non disponible
m) Densité relative:	Approx. 1.1
n) Solubilité(s):	Le produit est miscible avec de l'eau
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non disponible
p) Température d'auto-inflammabilité:	Non disponible
q) Température de décomposition:	Non disponible
r) Viscosité:	Aucune donnée standardisée disponible
s) Propriétés explosives:	Pas explosif
t) Propriétés comburantes.	Non disponible

9.2 Autres informations

Non disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non disponibles

10.2 Stabilité chimique

Stable sous conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non disponibles .

10.4 Conditions à éviter

Non disponibles

10.5 Matières incompatibles

Non disponibles .

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non disponibles .

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- a) **Toxicité aiguë**
Non disponibles .
- b) **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Non disponibles .
- c) **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
No data available..
- d) **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Non disponibles .
- e) **Mutagénicité sur les cellules germinales;**
Non disponibles .
- f) **Cancérogénicité**
Non disponibles .
- g) **Toxicité pour la reproduction**
Non disponibles .
- h) **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**
Non disponibles .
- i) **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**
Non disponibles .
- j) **Danger par aspiration**
Non disponibles .

11.2 Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponibles .

11.3 Autres informations

Néant .

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Non disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponibles .

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponibles .

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponibles .

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT / vPvB évaluation n'est pas disponible comme évaluation de l'innocuité chimique n'est pas nécessaire / non effectuée. Aucune composante n'est incluse dans la liste des substances très préoccupantes (SVHC) des candidats à l'UE.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet négatif prévu si les règlements et les conseils pour le stockage et la manutention sont observés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Ce produit n'est pas classé comme déchets dangereux en vertu de la directive CE 2008/98/CE ou en tant que déchets dangereux en vertu du Règlement sur les déchets azardous H (Angleterre et Pays de Galles) SI 2005 No.894.
Disposer conformément à la législation nationale/régionale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Pas applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classifié.

14.4 Groupe d'emballage

Non classifié.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU REGULATIONS

Règlement (EC) No. 2037/2000 (substances qui appauvrissent l'ozone)

Pas applicable

Règlement (EC) No. 850/2004 (polluants organiques persistants)

Pas applicable

Règlement (EC) No.689/2008 (concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux)

Pas applicable

Règlement (EC) No. 1272/2008 (Classification, Labelisation et emballage des substances et mélanges)

Ce matériel ne répond à aucun des critères.

Règlement, Evaluation, Autorisation & Restriction de produits chimiques(REACH)

La vermiculite minérale est un produit naturel et, par conséquent, l'article 2 (7) b) et

Annexe V paragraphe 7 du règlement REACH exemptent ce matériel de l'enregistrement REACH.

RÈGLEMENTATION FÉDÉRALE DES ÉTATS-UNIS

La vermiculite est listée dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis.

Source de référence pour les OLE

HSE EH40 pour les limites d'exposition en milieu de travail

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

i. Indication of changes

La version 3.0 étend la liste des propriétés de la section 9.1 et ajoute une page de couverture avec navigation en hyperlien.

La version 2.1 révisé la recommandation de type masque à la section 8.2.2 car le produit ne contient pas de particules respirables.

La version 2.0 remplace la FDS originale, version 1.0, à partir de février 2018.

Nouvelle FDS ou révisions pour se conformer à :

a) Réglementation REACH jusqu'au règlement de la Commission (UE) 2018/589 du 18 avril 2018 (consolidée jusqu'à M48) et modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2018/675 du 2 mai 2018.

2017 Réglementation CLP jusqu'au règlement de la Commission (EU) 2017/776 du 4 mai 2017 consolidée jusqu'à M14) et modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2017/542 du 22 mars 2017, Règlement de la Commission (EU) 2018/669 de 16 avril 2018 et la réglementation de la Commission (EU) 2018/1480 du 4 octobre 2018.

b) Examen de la classification des dangers en ce qui concerne les applications d'utilisation finale connue.

ii. Abréviations et acronymes

REACH: Règlement (CE) No 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

CLP: Règlement (CE) No 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.
WEL: 8 h TWA - Limite d'exposition en milieu de travail: Moyenne pondérée en fonction du temps de 8 heures

iii. Références littéraires clés et sources de données

- a) Note d'orientation EH40: Les limites d'exposition professionnelle sont publiées chaque année par le Health and Safety Executive. Les dernières limites pertinentes doivent être respectées.
- b) HS(G) 37 1993 « Une introduction à la ventilation d'échappement locale » et note d'orientation EH44 2013 « Poussière au poste de travail » sont tous deux disponibles auprès du HM Stationery Office.
- c) Des conseils sur l'équipement de protection respiratoire sont également donnés dans la norme BS EN 529:2005.
- d) EN166: Protection oculaire personnelle 2002.

iv. Procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges selon le Règlement (CE) No 1272/2008 CLP

Ce matériel n'est pas classé en vertu de ce règlement.

1. Conseils de formation

Tous les employés doivent recevoir une formation adéquate sur l'utilisation et la manipulation appropriées de ce produit ainsi que sur les précautions et l'équipement de protection requis en vertu de la réglementation applicable.

L'information donnée sur cette fiche de donnée de sécurité est exacte et fiable à la date indiquée par Dupré Minéraux. Cependant, aucune représentation ou garantie n'est faite quant à son exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Il est de notre responsabilité quant à la pertinence complète de l'information en cas d'usage particulier.